

Appui aux projets d'établissement

Fiche de communication sur les actions du SNA

❖ Présentation

Cette action est conduite dans le cadre d'un thème plus général du SNA qui est celui de l'appui à l'organisation et aux projets des Établissements Publics d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA). Il s'agit d'accompagner les établissements dans des démarches de changement afin qu'ils soient en capacité de répondre aux sollicitations multiples, tant à l'interne qu'à l'externe, dont ils sont l'objet. Le projet d'établissement dont la législation prévoit qu'il soit régulièrement réinterrogé, constitue l'un des leviers de ces démarches de changement.

De nombreux établissements sont en phase d'engager ou ont déjà commencé la rédaction de leur projet d'établissement. Ce travail est celui des équipes de direction et doit s'appuyer sur les équipes éducatives comme sur l'ensemble des personnels. Il interroge autant la place de l'établissement dans son territoire que l'organisation interne.

Cette action consiste à apporter un regard extérieur, un appui méthodologique et une capacité de médiation dans les phases de réflexion, de conception, de rédaction ou de mise en œuvre du projet d'établissement. Elle vise donc à professionnaliser des personnes ressources au sein du système national d'appui qui soient en capacité d'accompagner des équipes en dynamique de projet, selon des modalités d'intervention conseil répondant à un cadre commun défini entre les cinq ENA et la DGER.

❖ Contexte et enjeux

Les EPLEFPA sont tenus de rédiger un projet d'établissement en référence à la circulaire « DGER/SDEPC/C2005-2015 du 19 octobre 2005 ». Ce projet doit s'appuyer sur le 5^e schéma, les PREA et prendre en compte les contextes locaux et régionaux. Les logiques de réorganisation des établissements, de mise sous autorité unique, les sollicitations et injonctions diverses dont les établissements sont l'objet, sont autant d'éléments qui rendent difficiles la réalisation des projets d'établissement.

Par ailleurs, dans un contexte interne et externe en forte mutation, les établissements sont de plus en plus demandeurs d'accompagnement sur des sujets divers : mise en place de la FOAD, montage d'un CdR, développement de l'individualisation, mise en œuvre d'une démarche de développement durable à l'échelle de l'établissement et de son exploitation et/ou de son atelier technologique, mise en œuvre de l'éducation au développement durable, insertion de l'établissement dans son territoire, engagement dans une démarche qualité, aménagements des parcours de formation (évolutions de la voie professionnelle), appui technique auprès des exploitations et ateliers technologiques, etc.

De nombreux experts du SNA interviennent alors à la demande des établissements, au titre de leur expertise dans l'un de ces domaines. Lorsque ces évolutions parfois conséquentes amènent les établissements à réinterroger le projet d'établissement, il convient d'améliorer la complémentarité des interventions du SNA, entre les intervenants conseil en projet d'établissement qui apportent une aide globale et transversale, et les intervenants « experts » qui apportent un appui technique chacun dans sa spécialité.

❖ Mots clés

Projet d'établissement ; établissement ; accompagnement ; conduite de projet.

❖ Objectifs assignés aux établissements du Système National d'Appui

- Accompagner les établissements dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur projet d'établissement.
- Faciliter les évolutions auxquelles ont à faire face les équipes pour s'adapter aux nouvelles exigences qui s'imposent aux établissements.
- Favoriser la mobilisation des expertises techniques disponibles dans le SNA pour mieux les articuler avec les démarches de projet d'établissement.
- Contribuer à la professionnalisation des communautés éducatives en ce sens.

❖ Établissements concernés

- AgroSup Dijon-Eduter
- ENFA Toulouse
- Agrocampus Ouest – site de Beg Meil
- Bergerie Nationale / CEZ de Rambouillet
- SupAgro Montpellier

❖ Liaison avec les autres intervenants du système d'appui

Ce travail s'effectue en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole qui interviennent à un titre ou à un autre sur le projet d'établissement :

- l'inspection qui intervient en amont et en aval, notamment sur l'évaluation de la mise en œuvre du projet d'établissement ;
- l'unité de formation continue (DFAE) qui réalise l'ingénierie de la formation des équipes de direction au projet d'établissement ;
- l'ENFA qui réalise la formation initiale et continue des enseignants sur le projet d'établissement et qui produit des outils méthodologiques ;
- Les DRAAF-SRFD qui sont informés par Eduter-Ingénierie et consultés sur le PREA dès lors qu'un accompagnement d'établissement s'engage dans la région ;
- Eduter-Recherche et l'ENFA dont de nombreux travaux de recherche ont contribué à alimenter, depuis plus d'une décennie, la connaissance sur les projets d'établissement.

❖ Comment bénéficié de cette action pour les établissements ?

- L'accompagnement est généralement conduit en suivant les grandes étapes suivantes (à adapter en fonction des cas) : suite à la sollicitation d'un EPLEFPA, une fiche d'identification de la demande est remplie par la personne contactée. L'ENA procède alors à une analyse de la demande. Cette étape permet de désigner un binôme d'intervenants qui élaborera une proposition d'intervention. Cette proposition sera conjointement envoyée à l'établissement et à la DGER, cette dernière ayant à valider ou non la prise en charge financière sur des règles de priorité qui lui sont propres.
- **Le cadre financier** défini pour l'année 2009 est le suivant : dans la mesure où la demande d'un établissement relève bien de l'accompagnement au projet d'établissement, l'analyse de la demande est prise en charge par l'ENA sollicité. Puis la première journée d'intervention est prise en charge par l'établissement demandeur, et les journées suivantes sont financées par la DGER dans le cadre du SNA ; ceci dans la limite d'un plafond de 5 journées au-delà duquel les journées supplémentaires jugées nécessaires seront à la charge de l'établissement.

❖ Contacts

AgroSup Dijon-Eduter

Martine DAVID – martine.david@educagri.fr ;

Jean-Michel MILLOTTE – jean-michel.millotte@educagri.fr